

**A l'attention du Conseil Départemental de l'Ordre,  
Au président & son bureau**

Le 05 décembre 2021,

Chers confrères,  
Chères consœurs,

L'une des missions ordinaires demeure la veille du respect du code de déontologie inscrit au sein du code de santé publique.

La continuité et la permanence des soins sont régies par les articles R 4127-47 et R 4127-77 suivants :

*'Quelles que soient les circonstances, la continuité des soins aux malades doit être assurée. Hors le cas d'urgence et celui où il manquerait à ses devoirs d'humanité, un médecin a le droit de refuser ses soins pour des raisons professionnelles ou personnelles.'*

*Il est du devoir du médecin de participer à la permanence des soins dans le cadre des lois et des règlements qui l'organisent.'*

Mais n'oublions pas le devoir de confraternité, article R 4127-56 qui devrait nous permettre de rester unis pour défendre notre exercice qui ne doit pas devenir un sacerdoce, source d'épuisement et de souffrance personnelle :

*'Les médecins doivent entretenir entre eux des rapports de bonne confraternité. Un médecin qui a un différend avec un confrère doit rechercher une conciliation, au besoin par l'intermédiaire du conseil départemental de l'ordre. Les médecins se doivent assistance dans l'adversité.'*

C'est dans ce contexte d'une médecine bafouée par les pouvoirs publics, d'un plan santé 2022 qui méprise allègrement l'exercice libéral, de tant de sacrifices et de la mort de confrères durant la crise de COVID, d'une dérégulation de notre profession à force de forfaits iniques, d'honoraires déshonorants, de distribution de nos prérogatives sans concertation aux professionnels paramédicaux, que les autorités ont érigé un DGS urgent en date du 17 novembre 2021 légitimant la coercition avec des réquisitions qui deviendraient d'usage alors qu'elles doivent rester l'exception.

A cela, le conseil départemental de l'ordre des médecins de Moselle a déjà fait savoir aux médecins de leur département qu'ils n'accepteront pas cette invective et ne remettront aucune liste de médecins susceptibles d'être réquisitionnés par l'ARS, faisant preuve de solidarité envers leurs confrères et refusant d'accentuer leurs difficultés.

Ainsi, l'objet de ce courrier est simple :

*quelle sera votre position ?*

*Accepterez-vous, pour faciliter la permanence des soins de donner à l'ARS une liste de médecins épuisés, dont bon nombre se sentent déjà méprisés et déconsidérés ?*

*Ou allez-vous prendre la mesure de la souffrance des soignants et nous porter une confraternelle assistance ?*

Un mouvement de grève débuté début décembre et fédérant des syndicats de professionnels hospitaliers et libéraux est sur le pied de guerre, il s'intensifiera au cours des mois à venir et tous, médecins syndiqués ou sympathisants, luttant pour préserver notre exercice libéral et refusant cette coercition aveugle, fédérerons nos pairs pour imposer la reconnaissance et la considération dues à notre profession.

Les réquisitions à marche forcée entraîneront un durcissement progressif de nos actions jusqu'à une grève illimitée et une mobilisation à craindre de tous les syndicats.

Voici ci-joint le courrier du CDOM de Moselle.

En attente de votre retour.

Bien confraternellement,